

Aide-mémoire des procédures liées aux AGA

Point à l'ordre du jour	Motionnaire/ Comotionnaire	Majorité	Commentaires
1. Ouverture de la séance	N	s.o.	
2. Appel nominal	N	s.o.	
3. Adoption de procès-verbaux précédents	O	Simple	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposé par...</li> <li>2. Appuyé par...</li> <li>3. Questions/Commentaires</li> <li>4. Les personnes en faveur/Les personnes contre (ou seulement toutes les personnes contre si virtuel)</li> <li>5. Adopté (ou rejeté)</li> </ol>
4. Rapport de la présidence	O	Simple	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposé par la présidence</li> <li>2. Appuyé par</li> <li>3. Questions/Commentaires</li> <li>4. Les personnes en faveur/Les personnes contre (ou seulement toutes les personnes contre si virtuel)</li> <li>5. Adopté (ou rejeté)</li> </ol>
5. Rapport de la trésorerie (le cas échéant) <b>Note:</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lecture du rapport de la trésorerie;</li> <li>2. Présentation des états financiers/adoption;</li> <li>3. Présentation du budget/adoption;</li> </ol>	O	Simple	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposé par la trésorerie</li> <li>2. Appuyé par...</li> <li>3. Questions/Commentaires</li> <li>4. Les personnes en faveur/Les personnes contre (ou seulement toutes les personnes contre si virtuel)</li> <li>5. Adopté (ou rejeté)</li> </ol>
6. Adoption des états financiers vérifiés	O	Simple	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposé par la trésorerie</li> <li>2. Appuyé par...</li> <li>3. Questions/Commentaires</li> <li>4. Les personnes en faveur/Les personnes contre (ou seulement toutes les personnes contre si virtuel)</li> <li>5. Adopté (ou rejeté)</li> </ol>
7. Adoption du budget de l'année prochaine	O	Simple	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposé par la trésorerie</li> <li>2. Appuyé par...</li> <li>3. Questions/Commentaires</li> <li>4. Les personnes en faveur/Les personnes contre (ou seulement toutes les personnes contre si virtuel)</li> <li>5. Adopté (ou rejeté)</li> </ol>
8. Rapports des comités (le cas échéant)	N	s.o.	
9. Modifications de règlements (le cas échéant)	N	2/3	

10. Élections des personnes dirigeantes	O	Simple	Chaque candidature requiert un motionnaire et un comotionnaire
11. Sélection des vérificateurs	Selon la section locale – certaines les nomment, certaines les élisent.		
12. Autres affaires	N	s.o.	
13. Levée de la séance	O	s.o.	1. Proposé par la présidence 2. Appuyé par 3. Levée de la séance

### Procédures des élections des personnes dirigeantes

#### Note:

1. Les élections des personnes dirigeantes de section locale sont menées par une personne à l'extérieur de la section locale.
2. Seulement les membres en règle sont admissibles à un poste élu.
3. Un membre ne peut occuper plus d'un poste élu, à l'exception du poste de secrétariat et de la trésorerie qui peut être combiné.

#### Procédure

1. La présidence des élections fera appel pour trois (3) candidatures. Chaque fois, cela se passera de la façon suivante :

**Présidence :** « Je lance un appel à candidatures pour le poste .... »

**Membre 1:** « Je propose la candidature de ... »

**Présidence :** Y-a-t-il un comotionnaire pour la candidature de ... au poste de ... »

**Membre 2:** « J'appuie »

[Si la présidence constate qu'aucune autre candidature n'est proposée lors du premier appel, voici la procédure à suivre]

**Présidence :** « Je lance un deuxième appel à candidatures au poste de ... »'

[Si la présidence constate qu'il n'y a pas d'autres mises en candidatures lors du deuxième appel, voici la procédure à suivre]

**Présidence :** « Je lance maintenant un troisième et dernier appel à candidatures au poste de ... »

[Si la présidence constate qu'il n'y a plus d'autres mises en candidatures lors du troisième appel, voici la procédure à suivre]

**Présidence :** « Comme il n'y en a pas, je procède à la clôture des mises en candidatures au poste de .... »

2. Dans l'ordre inverse de la mise en candidature, la présidence demandera à chaque personne candidate si elle souhaite porter sa candidature au poste et si elle souhaite prendre la parole en son nom dans le cadre d'un discours bref.

**Présidence** : « ..., vous avez été dûment mis en nomination et appuyé au poste de ... Souhaitez-vous maintenir votre candidature »

**Personne candidate 3** : « Oui » [si non, ça s'arrête ici]

**Présidence** : « Souhaitez-vous prendre la parole en votre nom »

**Personne candidate 3** : « Oui » [ou non]

3. Dans l'ordre inverse de la mise en candidature, chaque personne candidate aura une (1) minute pour prendre la parole devant l'assemblée.
4. Procéder à l'élection par vote secret. Une simple majorité est requise.
5. Répéter le processus pour chaque poste.